

**6. APP – Doc6 Annexe 2B – Déclaration de contrôle et ententes  
Vues et Voix**

**3. Déclaration de contrôle et ententes**

Au sujet de la propriété et le contrôle des entreprises de radiodiffusion, sachez que Vues et Voix, entité de propriété et de contrôle canadiens exerce le contrôle entier du Canal M, dont elle détient la licence de radiodiffusion.

Par ailleurs, la requérante confirme que

- tous les renseignements relatifs à la propriété de chaque entité faisant partie de la chaîne de contrôle de la requérante ont été fournis au cours des 12 mois précédant la présente demande;
- aucun changement ne s'est produit depuis le dernier dépôt susceptible de nécessiter un avis de changement de la part de la titulaire ou une approbation préalable du Conseil conformément au Règlement;
- aucune fusion n'a eu lieu.